

Question et réponse écrite n° : 0472 - Législature : 53

Auteur Kattrin Jadin, MR
Département Vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale
Sous-département Affaires sociales et Santé publique
Titre Le manque de dentistes en Communauté germanophone. (QO 5463)
Date de dépôt 07/07/2011

Question

En Communauté germanophone on constate un manque de dentistes. Un temps d'attente de presque deux mois n'est pas une rareté dans ma région. Pour cela il serait avantageux de prendre des mesures pour encourager l'établissement de jeunes dentistes en Communauté germanophone. 1. Avez-vous connaissance de ce manque en Communauté germanophone et dans d'autres régions? 2. a) Existe-t-il des mesures pour encourager des jeunes dentistes, comme la mesure "Impulseo" pour les jeunes médecins généralistes? b) Si non, envisagez-vous de développer de telles mesures?

Réponse

Nous sommes effectivement conscients de la pénurie de praticiens de l'art dentaire observée aujourd'hui dans notre pays de manière générale. Ce phénomène est renforcé à certains endroits en Région wallonne, en raison du fait que les praticiens de l'art dentaire qui s'y établissent sont très peu nombreux en proportion du nombre d'habitants. L'Accord national dento-mutualiste 2011-2012 prévoit dès lors deux mesures différentes s'inscrivant dans le cadre du fonds d'impulsion sur lesquelles le Groupe de travail "Organisation de la pratique" de la Commission nationale dento-mutualiste travaille actuellement. D'une part, il est proposé d'accorder une prime d'encouragement aux dentistes qui prendront en service un assistant en soins dentaires. Cette mesure devrait permettre de compenser partiellement la pénurie générale de praticiens de l'art dentaire, puisque l'efficacité et la productivité de chaque praticien de l'art dentaire s'en trouveraient considérablement renforcées. D'autre part, il sera examiné comment soutenir au mieux l'établissement de nouveaux dentistes dans des zones à faible densité de praticiens de l'art dentaire. Dans ce cadre, un système comparable à celui appliqué chez les médecins est effectivement à l'étude. Toutefois, la première étape consiste à délimiter ces zones le plus correctement possible. Son élaboration technique fait actuellement l'objet de discussions au sein du Groupe de travail.